

Achetons ANTIQUITÉS
Meubles anciens de tous genres, successions, tableaux de grande valeur, bronze, argenterie, etc. Payons très bons prix, allons partout, acceptons frais vides.
832-1930 — 692-4878
70, Dalhousie, Québec

POUR VOUS ABONNER: 647-3333
Extérieur: 1-800-463-2362

VENDEDI 6 JANVIER 1989

QUÉBEC 96e ANNÉE NO 8
42 PAGES, 3 CAHIER + 1 TABLEAU

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 2.00\$
LES DE LA MADELEINE, CASPE RIVIÈRE AU RENARD, PERCE, ABITIBI, QUA

35c

LE MONDE

Mig-23 abattus: le Pentagone dévoile une bande vidéo

Une bande vidéo indique que l'un des deux MIG-23 libyens abattus mercredi par deux F-14 américains au-dessus de la Méditerranée était armé de missiles. **B-7**

QUÉBEC

Un détective victime d'un visiteur furieux

Le sergent-détective Pierre Hamel a été atteint d'un coup de couteau par un visiteur furieux, hier matin, à la centrale du parc Victoria. **A-3**

LE CANADA

Les érables confiés au ministère de l'Énergie

C'est le ministère de l'Énergie et des Ressources qui administrera le programme fédéral-provincial de fertilisation des érables affectés de dépérissement. **A-7**

LES ARTS

« Jeux de société » : un coup de foudre !

Le nouveau téléroman « Jeux de société », des nouveaux venus Anne Boyer et Michel d'Astous, risque fort de tomber dans l'oeil des téléspectateurs. **C-1**

L'ÉCONOMIE

Projet de règlement hors cour des poursuites contre Paré

Une entente de principe pour la vente des résidences les Marronniers au Groupe Carex pourrait mettre fin aux poursuites intentées contre le courtier Guy Paré. **B-1**

LE SPORT

Pour Jean Perron, finies les folies chez les Nordiques

Malgré les défaites, Jean Perron soutient ne pas ressentir de pression. « La balle est dans le camp des joueurs, a-t-il expliqué. C'est à eux de performer. » **S-2**

L'EDITORIAL

Des enfants en danger à cause des listes d'attente

Les services de protection de la jeunesse n'ont pas encore réussi à éliminer les listes d'enfants en attente. Qu'attendent les hommes politiques pour agir ? **B-6**

L'INDEX

Local et régional	A-3 à A-5
Le Québec	A-6
Le Canada	A-7
Le Monde	B-7 et C-10
Alain Bouchard	A-5
Annonces classées	C-4 à C-8
Arts	C-1 à C-3
Bandes dessinées	S-15
Bridge	C-7
Décès	C-8 et C-9
Économie	B-1 à B-5
Editorial	B-6
Feuilleton	C-5
Horoscope	C-7
Mots croisés	C-4
Mot mystère	C-4
Où aller à Québec	B-8
Patron	C-7

LA MÉTÉO

Ensoleillé avec passages nuageux. Maximum : près de -14. Demain : nuageux avec un peu de neige et ventoux. **S-16.**

Québec présente son nouveau budget

Hausse moyenne de taxes de 3.2 %

Les résidents de la ville de Québec devront déboursier en moyenne 3.2 % de plus pour régler en totalité leur facture de taxes l'an prochain. Les entreprises connaîtront pour leur part une hausse de 2.2 % et les gouvernements, de 1.8 % seulement.

par RICHARD CÔTE
LE SOLEIL

Pour les propriétaires de maisons unifamiliales, l'augmentation sera de 3.4 %; ceux qui possèdent des duplex verront leur compte grimper de 3.8 %. Dans le cas des maisons de plus de 10 logements, cette

hausse sera en moyenne de 2.6 %.

Les gens de Duberger-Les Saules auront la surprise la plus désagréable puisque leur facture de taxes se gonflera de 4.4 % alors que celle des gens de Neufchâtel ne sera augmentée que de 2.8 %.

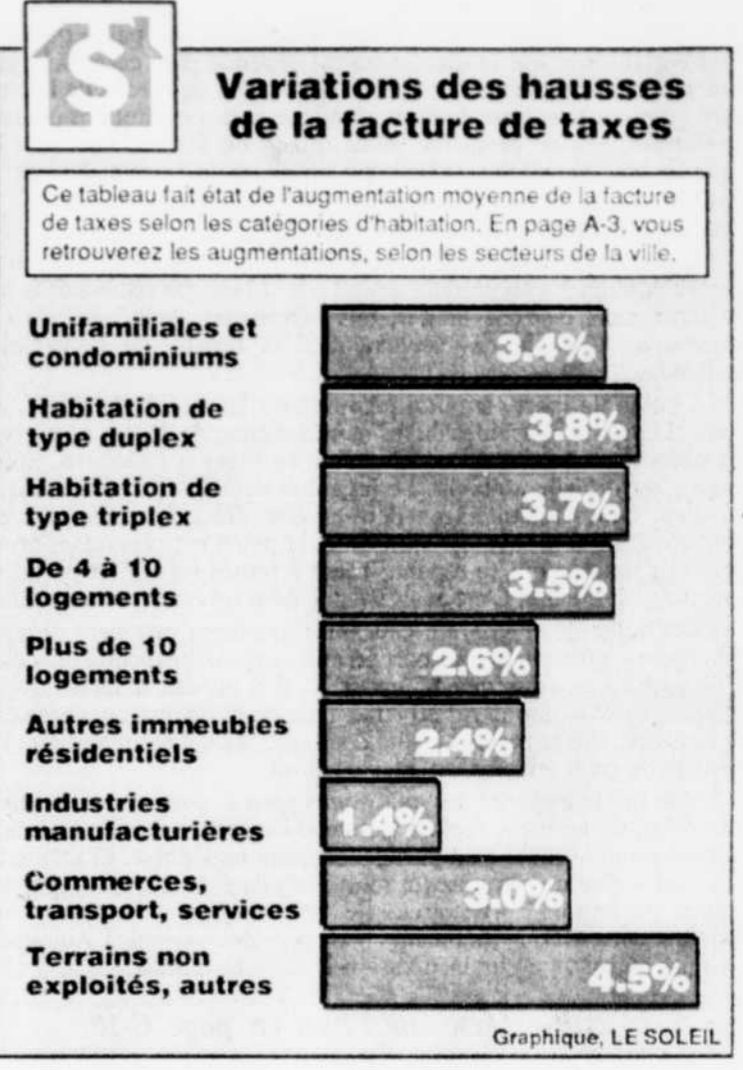
Raisonné

« C'est un budget réaliste et honnête, démontrant que la ville est en bonne santé, suffisamment musclée pour assurer son présent et assez hardie pour garantir son développement », a noté hier le maire de Québec, M. Jean Pelletier, au moment où il rendait public son budget pour l'année 1989.

Qualifiant ces hausses de taxes de plus que raisonnables dans les circonstances, il a rappelé que la ville connaissait des augmentations notables de ses contributions aux organismes régionaux, du coût des contrats relatifs au déneigement et à l'incinération des ordures ainsi que du montant à investir au niveau des équipements de voirie.

Mentionnons que la ville devra verser 9.7 % de plus à la CUQ et à la CTCUQ en 1989, pour atteindre une quote-part de \$18,424,000 compa-

Suite A-2, Budget...



Le maire Jean Pelletier a qualifié les hausses de taxes de plus que raisonnables.

Boivin prêt à perdre sa chemise contre la CSN

« J'ai juré de retourner à la CSN et je vais y retourner. Ça prendra le temps que ça voudra et ça me coûtera ma chemise, mais je vais y retourner! »

par MONIQUE GIGUÈRE
LE SOLEIL

Congédié pendant sa détention comme témoin principal dans le dossier du Manoir Richelieu le 26 juin 1987, l'ex-permanent de la CSN, Marc Boivin, a décidé de se battre jusqu'au bout pour faire respecter ses droits. « C'est à la CSN que j'ai appris à me tenir debout pour faire triompher la justice, déclare-t-il sur un ton déterminé, je ne vais pas me laisser faire aujourd'hui que c'est moi qui suis en cause. »

A 39 ans, Marc Boivin, qui vient de purger une peine de 15 mois de prison pour attentat et complot contre les établissements hôteliers de Raymond Malenfant, a 16 ans de syndicalisme derrière lui. Deux à titre de militant à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, où il a travaillé de 1968 à 1974, et 13 comme permanent de la CSN de 1974 à 1987. Ses états de service dans la Centrale, notamment comme

directeur de greve et coordonnateur de l'action pour l'Est du Québec lors des fronts communs de 1976, 1978 et 1982, en ont fait un combattant convaincu, à l'allure décidée et au regard de sphinx.

Au premier abord, la cuirasse paraît sans défaut. Les points faibles mettent du temps à se révéler : « Ça n'a l'air de rien, mais c'est terriblement difficile de vivre ce que je vis, laisse-t-il échapper à un certain moment pendant l'entrevue. L'étripage par la presse. Les railleries de la radio. Si on était seul en cause, ce serait tolérable. Mais il y a les enfants, les parents, la conjointe. »

Marc Boivin avoue que, las de la bagarre et des procédures, il a failli tout laisser tomber et s'acheter un dépanneur. Mais il n'est pas homme à rendre aisément les armes. « Gérard Larose a dit qu'il voulait la vérité, menace-t-il déjà ressaisi. Il va l'avoir quand même j'y laisserais ma peau. Je sais qu'ils vont



Marc Boivin jure qu'il va reprendre sa place à la CSN.

me ruiner, enchaîne-t-il en parlant de la CSN, mais ils vont trouver que j'ai la tête dure. »

Le congédiement

Marc Boivin n'accepte pas son congédiement et il a entrepris de le contester jusqu'au bout devant les tribunaux. « J'ai pris des procédures pour réintégrer mon emploi à la CSN parce que c'est mon droit », déclare-t-il avec conviction. L'ex-permanent a déjà perdu la première manche devant le Tribunal du travail. Il invoque maintenant devant la Cour supérieure les

Suite A-2, Boivin...

Parizeau : Le PQ n'a rien à tirer de la violence

« Alliance Québec me choque profondément ces jours-ci. Mais je l'accepte volontiers parce qu'il serait honteux pour moi qu'Alliance Québec n'ait pas le droit de me choquer. »

par JACQUES DUMAIS
LE SOLEIL

Le président du Parti québécois réagissait ainsi, hier, aux propos du président du groupe anglophone, M. Royal Orr, selon lequel l'élite francophone dans son ensemble se fait complice du climat actuel de violence linguistique au Québec.

M. Parizeau a parallèlement tenu à garder ses distances avec les discours enflammés des Gilles Rheaume, Paul Rose ou Hans Marotte qui, indépendamment, peuvent être associés à tort avec le Parti québécois.

« On doit au Québec pouvoir exprimer son opinion sans se faire menacer ou violenter. La première des libertés d'expression est bien celle-là. Elle est à la base même de notre démocratie », a dit le chef du PQ.

M. Parizeau affirme que le

PQ est d'autant plus condamné au pacifisme démocratique que les bris de vitrines, les cocktails Molotov ou l'incendie des locaux d'Alliance Québec sont de nature à le compromettre aux yeux des Québécois.

« Qui parmi ceux qui ont 40 ans ou plus aujourd'hui ne se souvient de cette frauduleuse association de PQ-FLQ? Cela a failli tuer le Parti québécois au début des années 1970... Le PQ n'a rien à tirer de la violence. Il en est normalement la première victime! » explique M. Parizeau.

Le président du PQ s'est tu pour la même raison devant une rumeur rapportée par un journal, hier, voulant que l'incendie des locaux d'Alliance Québec ait été provoqué par un extrémiste anglophone.

Autres textes sur la langue en page A-6

L'Iran tente de se donner une image moins rétrograde

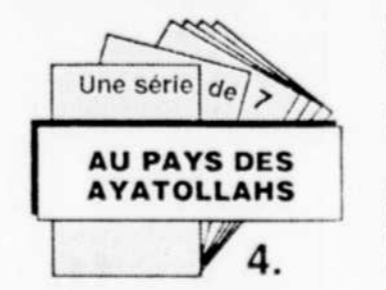
Le péché reprend goût à la vie en Iran. « Allez à tel ou tel endroit, vous verrez. On pêche encore beaucoup à Téhéran sans pour autant que l'on se sente terrorisé, vous dit-on. »

par RENE BEAUDIN
LE SOLEIL

L'avenue Vali-Ye-Asr c'est la grande rue de Téhéran qu'elle traverse en zig-zag du Nord au Sud sur 21 kilomètres. C'est une grande rue commerciale. Mais c'est aussi un grand jardin. Il y a une double rangée d'arbres sur chaque côté de la rue. Mais très tôt le soir, au moment où cesse toute activité commerciale, l'avenue Vali-Ye-Asr appartient aux promeneurs, aux noctambules. C'est l'heure des espoirs

impudiques et défendus, surtout pendant les deux heures d'interruption du courant électrique, généralement entre 18 et 20 heures.

Il y a encore des femmes seules sur le bord de la rue qui attendent ou semblent attendre un taxi collectif, le principal moyen de transport public dans la capitale iranienne. Elle ont le « look » islamique, elles portent même le tchador, mais il y a une manière de s'y s'enrouler, de piaffer d'impatience, de marcher sur place ou de tourner en rond qui laisse révéler. Il peut s'arrêter un,



deux, trois taxis ou plus, mais ce n'est jamais le bon parce qu'il ne va pas dans la bonne direction. Mais si un automobiliste seul s'arrête, qu'il conduise ou non un taxi... et hop comme par enchantement, on s'entend sur la direction. La prostitution est redevenue monnaie courante à Téhéran. Le taxi collectif en

est un véhicule privilégié. Il suffit d'avoir une voiture et de trouver un coin tranquille.

La « drague »

Au Carrefour Vali-Ye-Asr dans le centre-ville, peut-être la plus grande place de Téhéran qui coupe en deux le boulevard du même nom, lieu de passage obligé des grandes « manifs » de jadis, quelques-uns des 20 ou 30 vendeurs de cigarettes sont visiblement « stones ». Ce qui les empêche sans doute de s'indigner que les garçons se draguent entre eux tout près de là, à côté des deux cabines téléphoniques jaunes au coin sud du boulevard Keshavartz ou sur le terre-plein boisé, au centre de ce

même boulevard, qui va vers l'hôpital de l'Imam Khomeini. Il y a une manière de demander l'heure, du feu ou un renseignement, de suivre quelqu'un ou de se laisser suivre, de dépasser ou de se laisser dépasser, de s'arrêter à une vitrine, de porter un pantalon blanc même si c'est hors-saison et que cela ne fait pas tout à fait « islamique », qui ne trompe pas. Ce n'est pas massif et éblouissant comme à la Place d'Youville, mais c'est visible pour quiconque sait se servir de ses deux yeux.

Il y a 10 ans pourtant on faisait la révolution au nom de Dieu, de la vertu et de la famille.

Suite A-2, Ayatollahs...

COURS DE NATATION HIVER 89

PLONGEON
CONDITIONNEMENT PHYSIQUE (en piscine)
COURS SPECIALISES:
médaillé de bronze, croix de bronze

ENFANTS:
110 ans et plus: préscolaire (introduction, bainage blanc, grand bain), piscine rouge et bleu (développement)
5 ans et plus: tous les niveaux de la Croix-Rouge

ADULTES:
Débutants — Intermédiaires — Avancés
Lével: Adultes/Océanistes professionnels qui ont travaillé pour de très bons clubs privés

Pour information et inscription: **687-4045**

QUÉBEC NATATION inc.

Une école à caractère éducatif et social

PISCINES: Centre Fr.-Charon Boul. Hamel, Québec
Collège Limoilou 8e Avenue, Québec
Cégep Fr.-Garneau Boul. de l'Entente, Sainte-Foy

La Croix-Rouge Canadienne vous invite à la sécurité aquatique

Suites de la première page

Ayatollahs...

le. On renversait 2,500 ans de traditions monarchiques pour refaire de la famille la base et la raison d'être de la vie en société.

Dans les semaines qui ont suivi l'avènement du nouveau régime en 1979, brutalement, des prostituées, des drogués et des homosexuels ont été passés par les armes. Des femmes adultères ont été lapidées.

Mauvaise image

La commode la mauvaise image de la révolution iranienne et de la république islamique. Il n'en fallait pas plus pour que la révolution iranienne fasse figure de « dérive cambodgienne », d'« autogénocide » ou de démenée collective.

Les Iraniens ressentent amèrement cette image de leur pays à l'étranger. « L'Islam sait être de son temps », explique à l'envoyé du SOLEIL, un juriste connu et bien en vue de Téhéran. « Nous ne sommes pas au Moyen-Âge », ajoute-t-il.

Appelons-le Mansour X. Il refuse d'être identifié, parce qu'à partir d'un certain moment la discussion est devenue plus carrément politique, notamment quand on a abordé la question des droits de l'homme. Tant qu'on ne parle que du droit islamique et des institutions politiques iraniennes, pas de problème. Mais quand on évoque l'actuelle lutte pour le pouvoir ou les exécutions en cours le terrain devient plus glissant.

Les deux Islams

« Il y a l'Islam idéal, exigeant et intransigeant, mais aussi l'Islam réel, généreux et enclin au pardon, dit-il. La loi islamique reconnaît la peine de mort dans des cas limités, tels le meurtre. Mais elle n'est pas impérative. C'est le cas seulement si la famille de la victime la réclame. »

La peine de mort est aussi prévue pour les cas d'adultère, notamment si l'un des coupables ou les deux sont mariés. Il faut en outre que les deux accusés soient conscients de se livrer à l'adultère. Enfin la preuve est difficile à établir. Le juge doit demander de deux à quatre témoins. Leurs témoignages doivent être précis et concordants. Et même quand la preuve est suffisante, la peine est cependant annulée pour le coupable qui se repent. Il faut à toutes fins utiles prendre les coupables sur le fait. C'est aussi valable pour les cas d'homosexualité. »

« Les délits de chambre à coucher aboutissent rarement devant les tribunaux », affirme pour sa part un autre avocat, beaucoup plus distant à l'égard du pouvoir que Mansour X. Il a eu des démêlés avec les tribunaux révolutionnaires au lendemain de la révolution, démêlés qui se sont finalement résolus à son avantage. Mais il reconnaît que l'Iran devient de plus en plus un État de droit.

Selon lui, la majorité des exécutions pour « mœurs » ont eu lieu au tout début du nouveau régime alors que l'exigence morale était la plus forte et que la justice était particulièrement expéditive. Et même là, la raison décisive de ces mises à mort était dans le fait que les accusés étaient des criminels « notoires » de l'ancien régime, des tueurs ou des voleurs. On a évoqué les mœurs pour faire des exemples. Aujourd'hui, on mise davantage sur la pression sociale et morale.

Autre texte sur l'Iran en page C-10

Demain : La guerre contre l'Irak

Boivin...

Chartes canadienne et québécoise des droits et libertés pour obtenir l'autorisation de soumettre et de défendre lui-même son grief, sans l'intermédiaire de son syndicat qu'il accuse de discrimination et de mauvaise foi à son endroit.

Le motif retenu par la CSN pour rayer Boivin de la liste de paye est strictement technique. Ce motif, c'est le défaut de l'ex-conseiller de reprendre le travail après cinq semaines de vacances le 25 juin, défaut interprété par la centrale syndicale comme un « départ volontaire ». Cette utilisation de la convention de travail choque et scandalise l'ex-permanent. Le 25 juin, cela faisait trois semaines que sa détention par la SQ défrayait la chronique ! « Si la CSN m'avait congédié pour d'autres motifs, ma collaboration au Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) ou mes révélations sur les projets d'attentat contre les hôtels de M. Malenfant, j'aurais compris et n'aurais peut-être même pas déposé de grief », assure-t-il. Mais le prétexte du « départ volontaire » accroît sa volonté de se battre.

Jeux de coulisses

La raison pour laquelle la CSN n'a invoqué ni le SCRS ni le Manoir Richelieu, prétend Marc Boivin, c'est qu'elle voulait éviter le débat sur ces deux épineuses questions. Comme à quelques jours de l'ouverture de son procès, Guy Boisvert a évité au président de la CSN le redoutable privilège d'être appelé à la barre des témoins en décidant, contre toute attente le 13 novembre, de plaider coupable à toutes les accusations autres que celles de complot avec Gérald Larose pour faire sauter diverses installations aux abords du Manoir Richelieu.

Acteur ou témoin à plusieurs reprises dans le passé de jeux de coulisses aux plus hauts échelons politique et syndical pour dénouer des crises, Marc Boivin n'a aucune raison de croire que l'affaire de ses révélations ait échappé à la règle. « On fait jouer les contacts de part et d'autre, les influences. Des émissaires se rencontrent, secrètement ou à l'occasion de réunions officielles, et des 'deals' se négocient », déclare le vieux routier syndical.

Deux faits accablent, dans l'esprit de l'ex-permanent, la thèse de tractations en haut lieu : le premier, c'est le retard mis par la SQ à perquisitionner les bureaux de la CSN après ses révélations et, le deuxième, c'est l'espèce de trêve observée par les divers acteurs dans l'affaire après le plaidoyer de culpabilité de Guy Boisvert. « La CSN m'a semblé arrêter de s'attaquer à la SQ, de s'en prendre sérieusement au gouvernement Bourassa et à l'ensemble des vrais responsables dans ce dossier », avance-t-il avec prudence.

Le dossier de Larose

Aux yeux de Marc Boivin, la détérioration du conflit au Manoir Richelieu est attribuable en bonne partie au président de la CSN et à ses déclarations fracassantes. « Quand tu traites ton adversaire de débile, dit-il, tu cours de bonnes chances de te fermer des portes. »

Le Manoir, assure l'ex-conseiller à la mobilisation, c'était le dossier de Larose, « un politicien, non un négociateur ». « Moi, enchaîne-t-il, je suis un technicien qui prend fait et cause pour les travailleurs. Un président, lui, doit garder ses distances et la tête froide pour ne rater aucune occasion de régler. » Marc Boivin assure que tout au long de sa carrière syndicale, les meilleurs règlements, il ne les a jamais obtenus par la violence mais avec de bons techniciens et de bons négociateurs.

L'avenir des syndiqués du Manoir ne lui inspire plus aucune confiance, maintenant que la Cour suprême a statué contre la transmission automatique de l'accréditation syndicale dans le cas de la Commission scolaire régionale de l'Outaouais. « Miser sur l'interprétation de l'article 45 du Code du travail pour faire reconnaître les droits des ex-travailleurs du Manoir, c'était une erreur, dit-il. J'avais prédit dès le début qu'on perdrait. » Selon Boivin, il aurait été préférable de redéposer une demande d'accréditation pour les nouveaux employés tout en continuant de défendre ceux mis à pied. Sur ce point, le syndicaliste remercie de ses services contentieusement sa colère contre l'homme d'affaires Raymond Malenfant : « S'appuyer sur le 45 pour congédier des travailleurs, c'est un scandale, lance-t-il. C'est la première fois qu'un employeur recourt à un tel argument et c'est le geste le plus malhonnête qu'il m'ait été donné de voir pendant toute ma carrière syndicale. »

Marc Boivin est profondément déçu de l'orientation que prend le mouvement syndical. « On n'entend plus que des discours creux sans contenu, des ballons qui dégonflent à vue, regrette-t-il. » Le désenchantement de l'ex-conseiller à l'action est sans doute à la mesure de ses illusions perdues. Lui qui croyait en la nécessité et la légitimité d'une certaine forme de violence pour sortir les plus démunis de leur misère a

effectué un virage à 160 degrés. Et il demeure persuadé que s'il n'avait pas vendu la meche dans le dossier des attentats contre les hôtels de Malenfant, c'est la CSN au complet qui aurait payé la note pour cet accès de violence. C'est pourquoi il refuse d'abandonner la lutte contre le mouvement qui, dit-il avec nostalgie, l'a mis au monde syndicalement.

FIN

Budget...

rativement à \$16,800,000 en 1988.

Le coût du déneigement coûtera cette année \$1,258,000 de plus. Il faudra dépenser \$1 million de plus pour l'incinération des ordures, \$900,000 pour le service des loisirs, \$850,000 pour l'entretien des propriétés et des véhicules, \$670,000 pour le système d'information et de gestion, \$560,000 pour le remplacement de véhicules et \$410,000 pour le service des bibliothèques.

Le montant total des dépenses s'élèvera donc à \$251,600,000, comparativement à \$239,3 millions l'an dernier.

Parmi les facteurs qui ont permis la stabilisation relative du compte de taxes, M. Pelletier a souligné que la ville s'était prévalu de son droit d'étaler sur trois ans l'augmentation du compte de taxes consécutif à la récente révision du rôle d'évaluation foncière.

A titre d'exemple, sans cet étalement, si une propriété évaluée à \$100,000 en 1988 avait été portée au rôle à \$130,000 en 1989, le propriétaire aurait dû absorber une hausse de taxes couvrant le \$30,000 des la première. Avec l'étalement, il ne paiera des taxes que sur \$110,000 en 1989, sur \$120,000 en 1990 et sur \$130,000 en 1991.

Revenus

Le maire Pelletier s'est montré très fier des résultats de sa politique d'investissements, qui permet maintenant de récolter d'importants revenus fonciers.

« Nous avons également réussi à marquer des points grâce à notre ouverture au développement, c'est-à-dire les investissements consentis durant les années plus difficiles, qui ont généré une augmentation importante des valeurs portées au rôle d'évaluation. »

Sur le plan des revenus, la Ville de Québec tirera au cours de cette prochaine année \$5,329,000 par l'ajout de valeurs imposables provenant d'immeubles nouveaux.

Autres textes sur le budget en page A-3

Demande d'électricité

Hydro dépasse son sommet de la veille

Hydro-Québec a livré 26,376 mégawatts (MW), hier soir, à 17h07, pour faire face à la vague de froid persistant sur le Québec.

par MICHEL CORBEIL
LE SOLEIL

La société d'État a fait savoir qu'elle a ainsi dépassé le sommet de la demande de l'hiver 88-89, établi mercredi. Le réseau avait alors acheminé 26,103 mégawatts, ce qui est encore très loin du record de 27,178 MW, enregistré le 14 janvier 1988.

Hier, Hydro a pu compter sur le rétablissement d'une ligne de 1,300 MW, passant entre Baie-Comeau et Sept-Îles, pour faire face à la musique.

Un porte-parole de la société d'État, M. Jacques-André Couture, a fait savoir que la marge de manoeuvre a été 2,400 MW. Les importations, qui ont été néces-

saies la veille, ont été réduites de moitié : hier, 350 MW ont été achetées de réseaux voisins alors qu'Hydro en vendait... 350 MW à l'extérieur du Québec.

Hydro a pu raccorder les clients (586 MW) qui ont des contrats permettant à la société d'État d'interrompre la vente d'électricité pour répondre aux demandes de pointe.

Dans la région de Québec, 3,424 MW ont été livrés. Hydro ne rapporte aucune panne dans notre région. Signalons que dans le secteur de Brossard, dans la banlieue sud de Montréal, 1,200 abonnés ont passé la nuit de mercredi sans courant, victimes de la surcharge d'un câble. L'alimentation électrique a été rétablie au cours de l'après-midi, indique Hydro.

LA QUOTIDIENNE
tirage du 5 janvier
0-3-2
9-1-8-0

VENTE DE JANVIER



MANTEAUX
TROIS-QUARTS

49.95

rég. 120.00

de la collection twik, le manteau trois-quarts, style chasse, en toile de coton, boutons de métal et patch de cuir expédition, couleurs forêt, marine, sable, brun, assorties, p.m.g.

GANTS DE CUIR

19.99

rég. jusqu'à 30.00

tout un choix de gants en cuir souple, chaudement doublé de tricot, des styles unis, à surpiqures, à revers, à fantaisies de toutes sortes, couleurs et grandeurs assorties.

SACS À MAIN

39.95

rég. jusqu'à 90.00

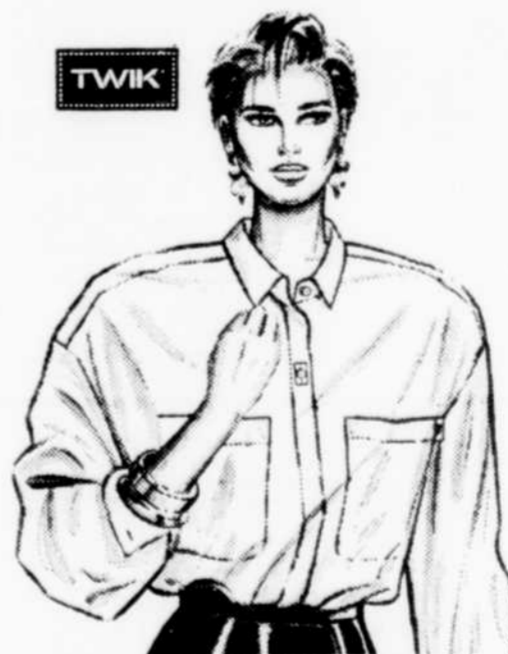
des sacs à main de toutes formes, en cuir, simili cuir, caoutchouc texture, lin plastifié, des styles unis, à motifs tartans, paisley.

PULLS TWIK

19.99

rég. jusqu'à 45.00

tout un choix de pulls laine d'agneau, shetland, tricot jacquard, maille de coton, des styles encolure ronde, col roulé, col montant, des formes cardigan, couleurs et grandeurs assorties.



BLOUSES ET
CHEMISIERS
TWIK

19.99

rég. jusqu'à 45.00

de la chemiserie twik, blouses et chemisiers en coton, rayonne souple, des styles unis, à rayures, à plis, broderie, dentelle, écussons, coloris assortis, surtout du blanc.



ANORAKS
DE SKI

49.95

rég. 129.95

deux styles exclusifs d'anoraks en toile de nylon, entredeux doublure ouatinée, style taille coulisée ou forme blouson, couleurs et grandeurs assorties.

GANTS
DE LAINE

4.99

rég. jusqu'à 9.99

un vaste assortiment de gants en laine angora et laine d'agneau, des styles unis, tricot texture, motifs câbles, avec ou sans revers, des exclusivités, couleurs assorties.

la maison



simons

TROIS MAGASINS...

PLACE STE-FOY,

GALERIES DE LA CAPITALE,

VIEUX QUÉBEC

BUDGET 1989 DE LA VILLE DE QUÉBEC

Budget 1989: pourcentage de variation de la facture de taxes avec étalement.

CATÉGORIES	SECTEURS						AUGMENTATION MOYENNE
	Centre-Ville	Haute-Ville	Limoilou	Dubergier Les Saules	Neufchatel	Lebourgneuf	
Unifamiliales et condos	3.3 %	3.0 %	3.2 %	4.4 %	2.8 %	4.0 %	3.4 %
Duplex	3.8	4.8	3.2	3.9	2.8	4.0	3.8
Triplex	3.8	4.5	3.1	3.2	2.6	4.1	3.7
De 4 à 10 logements	3.6	4.5	2.7	3.5	1.4	1.7	3.5
Plus de 10 logements	2.5	2.2	2.4	5.1	1.3	1.1	2.6
Autres immeubles résidentiels	2.6	2.2	3.3	3.7	2.1	4.2	2.4
Industries manufacturières	2.6	3.7	0.3	3.6	1.9	2.5	1.4
Commerces, transport et services	3.4	2.6	3.4	3.6	2.1	2.8	3.0
Terrains non exploités et autres	4.2	2.7	3.3	8.8	4.4	6.4	4.5



Dans son discours sur le budget, le maire Pelletier déplore le peu d'attention que la capitale reçoit du gouvernement, mais il conserve l'espoir d'une annonce au printemps.

Il espère beaucoup de la réforme fiscale du gouvernement

Pelletier réclame davantage pour sa capitale

Le maire Jean Pelletier espère toujours que le gouvernement du Québec terminera la réforme fiscale entreprise au début des années 1980 en payant des taxes sur la valeur réelle de ses édifices, ce qui permettrait à la Ville de Québec de rivaliser avec ses voisins de la banlieue et de mieux exercer son rôle de ville-centre.

coit du gouvernement, mais il conserve l'espoir d'une annonce au printemps.

Pour M. Pelletier, il apparaît équitable que le gouvernement se comporte comme un contribuable à part entière, en portant de 80 à 100 % les en-lieux de taxes sur les immeubles sur les réseaux de la santé, des affaires sociales et de

l'enseignement supérieur, et de 50 à 100 % pour les autres établissements scolaires (les cours élémentaire et secondaire).

En termes clairs, selon le maire, cela signifie que la capitale serait la grande gagnante de la réforme, puisque les immeubles du réseau de la santé et des services sociaux de la région se trouvent en majorité dans la ville de Québec, et ce, malgré les déplacements d'agences gouvernementales vers l'extérieur.

Au mois de décembre, le maire n'a pu rencontrer le premier mi-

nistre Robert Bourassa pour plaider la cause de la capitale et réclamer qu'il donne suite à certaines recommandations de la Commission d'étude sur la ville de Québec. L'entrevue, explique M. Pelletier, a été remise par le premier ministre en raison de toute l'actualité entourant la loi 178. Il s'attend cependant à recevoir très prochainement une invitation de M. Bourassa pour discuter des besoins de la ville. « Nous savons pertinemment que le gouvernement a fait les analyses requises pour connaître l'impact éventuel de cette réforme et nous espérons

qu'il ira de l'avant dans le discours du budget du printemps prochain. »

« Quant au gouvernement du Canada, ajoute M. Pelletier, nous comprenons mal qu'il n'acquiesce pas à notre demande de payer des impôts fonciers pour le Parc des champs de bataille (Plaines d'Abraham), comme il l'a fait volontairement de 1980 à 1985. Le manque à gagner pour la Ville de Québec est de l'ordre de \$1.8 million par année. Cette contribution permettrait une réduction supplémentaire de \$0.03 du taux de la taxe foncière. »

textes de MARCEL COLLARD
LE SOLEIL

Encore une fois dans son discours sur le budget, le maire déplore le peu d'attention que la capitale re-



Le maire Jean Pelletier a dévoilé, hier soir, les dépenses de la ville de Québec pour la nouvelle année. En compagnie du conseiller Jean-Paul Morency (à sa gauche), le maire Pelletier était aussi flanqué (de gauche à droite) d'un nouveau directeur général adjoint, M. Bertrand Meunier, du trésorier Guy Martineau et du coordonnateur à la gestion du budget, M. Jean Perron.

Budget sans hausse de taxes substantielle

Le RP cherche le subterfuge

Le Rassemblement populaire se demande par quel subterfuge, le maire Jean Pelletier a pu soumettre un budget sans une hausse plus substantielle du compte de taxes.

Parlant au nom de son parti, l'ex-conseiller Pierre Mainguy, qui joue le rôle de « critique financier dans le cabinet fantôme de l'opposition », ne cache pas son intention de briguer les suffrages avec le nouveau chef Jean-Paul L'Allier, à la fin de l'année. Il a affirmé devant les journalistes que M. Pelletier bénéficiait depuis trois ou quatre ans d'une conjoncture favorable.

« Cependant, au lieu de rationaliser les dépenses pour diminuer le compte de taxes, le Progrès civique en profite pour augmenter

les dépenses. Presque tous les postes sont à la hausse, note M. Mainguy, à l'exception du remboursement de la dette qui reste au même montant, même si des investissements d'environ \$35 millions ont été faits en 1988 et qu'on en annonce pour plus de \$40 millions cette année.

« Peut-être s'agit d'un subterfuge consistant à reporter à plus tard l'augmentation au chapitre de la dette pour éviter de hausser les taxes », ajoute M. Mainguy. A ce propos, l'opposition doit poser des questions pour éclaircir les choses au cours d'un comité plénier qui aura lieu le 12 janvier.

Selon le porte-parole du RP, le maire aurait dû annoncer une compression des dépenses d'administration pour alléger les structures actuelles qui sont trop lourdes et diminuer aussi les dépenses prévues pour les voyages.

Enfin, appelé à expliquer l'absence du nouveau chef du parti, M. Mainguy a déclaré que M. L'Allier avait fixé ses vacances avant que le conseil obtienne l'autorisation de retarder le dépôt du budget, en plus de vouloir démontrer l'intention du RP de travailler en équipe.

Au nom des représentants de l'opposition, la conseillère Winnie Frohn commentera le budget au moment de son adoption par le conseil municipal, le 16 janvier.

La sécurité de la centrale du parc Victoria n'est pas mise en cause

Armé d'un couteau, un visiteur furieux attaque un détective

Des officiers du service de police de la ville de Québec ne croient pas que l'incident survenu, hier matin, à la centrale du parc Victoria, où un détective a été atteint d'un coup de couteau par un visiteur furieux, puisse avoir été causé par un manque dans le système de sécurité de l'édifice.

par MICHEL TRUCHON
LE SOLEIL

C'était d'ailleurs la première fois, de mémoire de policiers, qu'une agression était commise à l'intérieur du quartier général.

Le sergent-détective Pierre Hamel, âgé de 41 ans, n'a été que légèrement blessé à l'abdomen et a pu immédiatement quitter l'hôpital après que les médecins eurent recousu la plaie, qui n'a demandé que deux points de suture. Il va être en congé de maladie pour quelques jours.

Son présumé agresseur a comparu hier après-midi au palais de justice de Québec sous une accusation de tentative de meurtre. André Côté, âgé de 37 ans, originaire de Sherbrooke et domicilié à Québec depuis quelques mois, a également été accusé de grossière incécence et d'agression sexuelle, deux histoires qui avaient poussé les détectives de Québec à s'intéresser à lui.

C'est d'ailleurs à propos de cette affaire qu'il s'est présenté, hier matin, vers 7 h 45, à la centrale du parc Victoria, demandant à rencontrer le détective chargé du dossier.

Le préposé à l'accueil a vérifié si le policier était arrivé. Comme cela n'était pas le cas, il en a averti Côté qui s'est alors assis sur un siège du hall, attendant sagement. Un autre enquêteur est arrivé et le sergent l'a prié d'escorter le visiteur.

Au comptoir du deuxième étage, André Côté s'est entretenu avec le sergent-détective Hamel qui a tenté de lui faire comprendre que le policier qu'il voulait voir n'était pas là. Le ton a monté, Côté criant notamment qu'il voulait retirer la déclaration incriminante qu'il avait faite, il y a quelques semaines.

Selon un témoin, le visiteur était très agressif, criait et sautait, allant jusqu'à donner des coups de « karaté » sur le comptoir. Ce voyant, le détective Ha-



Les sergents-détectives Denis Royer et André Lachance, chargés de l'enquête sur l'incident survenu, hier, à la centrale de police du parc Victoria, examinent le couteau qui a touché leur confrère Pierre Hamel (photo de droite).

mel est allé le rejoindre pour tenter de le calmer et l'a conduit dans l'antichambre du bloc cellulaire, à quelques pas de là.

Dans la petite pièce, Côté est devenu hystérique et le policier lui aurait alors dit qu'il allait être arrêté et fouillé. Entendant cela,

le visiteur a ouvert son manteau et a lancé : « Tu veux me fouiller ? C'est ça que tu veux ? ». Et il a sorti un couteau de boucher le pointant vers le détective.

Le sergent-détective Hamel s'est précipité sur lui pour le désarmer, pendant que ses



confrères du bloc cellulaire accouraient. Dans la bousculade, alors qu'il tenait les bras de Côté par l'arrière, le détective Hamel a été touché au côté droit du ventre par la lame effilée.

Pendant qu'on passait les menottes au récalcitrant, le blessé a été soigné par ses confrères en attendant l'ambulance. « Il a été chanceux de ne pas être blessé plus que cela », a fait remarquer un témoin de la scène en signalant qu'une telle lame de 15 cm

pouvait causer des blessures mortelles.

Hier, certains murmuraient que la sécurité à la centrale de police pourrait être renforcée. Mais les autorités ne le voient pas du même oeil, d'autant plus que des mesures plus sévères ont été mises en place, il y a quelques années.

Tout visiteur doit d'abord passer par le comptoir d'accueil. L'ascenseur du hall ne donne que sur le troisième étage, où se trouve la cour municipale. Il faut une carte magnétique pour s'arrêter au premier et au second.

La porte donnant accès au second ascenseur et celle menant à l'escalier ont une serrure électrique contrôlée par le policier à l'accueil. Des caméras surveillent l'extérieur de l'édifice. Un système dont les officiers sont fiers, mais qui aurait ses failles, selon certains policiers.

Tout prisonnier est fouillé, mais pas les visiteurs. « Cela serait illogique de commencer à fouiller tout le monde ou de les faire passer par un portique détecteur de métaux », a dit l'inspecteur Gilles Drolet. Selon lui, l'incident d'hier était difficilement prévisible.

DEMAIN SAMEDI,
NE MANQUEZ PAS
DE LIRE NOTRE
**CAHIER
SPÉCIAL**

ÉDUCATION DES ADULTES

Préparé et publié par

LE SOLEIL

ce cahier vous informera des programmes de cours offerts aux adultes par les commissions scolaires de la région 03.
UN CAHIER INSTRUCTIF... À CONSULTER LE SAMEDI 7 JANVIER

Hydro-Québec dépensera \$3.5 millions pour refaire un barrage à Saint-Raphaël

SAINT-RAPHAËL — À la grande satisfaction des quelque 2,200 habitants de la localité de Saint-Raphaël, dans la circonscription de Bellechasse, la société Hydro-Québec a décidé de dépenser \$3.5 millions pour reconstruire un barrage constituant un beau lac artificiel de deux kilomètres de longueur, à moins d'un kilomètre du village.

par GILLES PÉPIN
LE SOLEIL

C'est une victoire formidable, a déclaré au SOLEIL, hier, la mairesse de la municipalité du village de Saint-Raphaël, Mme Jeannine M. Garant.

Parce que, au beau milieu de l'été dernier, c'était plutôt une intention de démolition que des représentants d'Hydro étaient allés annoncer, lors d'une séance du

conseil municipal. Un cri unanime s'était élevé de cette assemblée à laquelle assistaient 70 contribuables : « Aller refaire vos devoirs et présentez-nous au moins une étude d'impact sur l'environnement ».

À la séance municipale de décembre, les mêmes représentants d'Hydro-Québec ont été littéralement ovationnés. Les récentes études démontrant que la démolition de ce barrage dans la Rivière-du-Sud coûterait quelque

\$5 millions et aurait un impact environnemental encore plus sévère qu'une réfection.

Les travaux dureront environ un an. Mme Danielle Gauvin, du service d'information d'Hydro-Québec, déclarait au SOLEIL, hier, que ces travaux débuteront probablement en février prochain. Tout ce qui manque dans le dossier, c'est l'autorisation du ministère de l'Environnement, dont la demande officielle lui fut adressée le 21 décembre.

Il ne devrait pas y avoir de problème, puisque la communication était déjà établie avec ce ministère et que toutes les études requises ont été faites, nous a appris Mme Gauvin.

Une centrale qui attend

Pendant la prochaine saison estivale, il n'y aura ni pêche ni canotage dans le bassin constitué par le barrage, car il faudra y abaisser le niveau d'eau de 2.5 mètres pour permettre l'exécution du travail. L'aile droite du barrage, qui est très endommagée, devra être remplacée complètement; l'autre partie de la structure nécessitera des travaux importants de consolidation.

La population locale va attendre patiemment en étant très heureuse de pouvoir conserver une

ressource qui a pratiquement une valeur patrimoniale.

Hydro refait non seulement le barrage, mais elle ne démantèlera pas non plus la centrale hydro-électrique qui est située deux kilomètres en aval et qui, jusqu'en 1984 et depuis 1920, produisait l'électricité pour quelques localités de la région.

Cette ancienne propriété de la Québec Power fournissait de l'emploi à sept personnes, quand Hydro-Québec a fait cesser de tourner ses trois turbines, à l'époque où notre province accusait encore un surplus d'énergie. Même si le gros tuyau de bois, qui y amenait l'eau depuis le barrage, a dû être démantelé, l'automne dernier, la municipalité ne perd pas espoir quant à une nouvelle utilité de cette centrale.

Hydro-Québec accepte en effet de conserver celle-ci, mais il semble que la centrale ne sera plus qu'un monument historique, bien appréciée cependant de plusieurs propriétaires de chalets. Pour l'instant du moins, la société d'Etat considère qu'il faudrait y effectuer un investissement tellement considérable pour la rendre fonctionnelle et automatisée qu'une rentabilité ne pourrait être assurée dans une période de 25 ans.

Les employés de la ville de Rimouski songent à la grève

RIMOUSKI — Les employés municipaux de la Ville de Rimouski, sans contrat de travail depuis plus d'un an, songent à recourir à la grève générale illimitée.

par J.-CLAUDE RIVARD
LE SOLEIL

Les membres du Syndicat des travailleurs manuels et des employés de bureau ont en effet été convoqués à une assemblée spéciale, demain, au cours de laquelle ils auront à se prononcer sur un recours à cet ultime moyen de pression.

Le Syndicat a par ailleurs mandaté Me Marcel Dumas pour contester, par voie de demande en rétractation de jugement, l'ordonnance d'injonction émise, en fin de semaine et qui prolonge jusqu'au prononcé d'un jugement final, l'effet d'une première injonction émise en décembre pour interdire aux membres du Syndicat des employés municipaux (CSN) d'user de moyens de pression contre la ville.

Le principal motif de contestation porte sur le fait que les syndiqués n'ont pas eu le loisir de se faire entendre lorsque, en l'absence de leur procureur et de leurs représentants, la cour a rendu une décision qui a pour effet de brimer des droits fondamentaux. Cette procédure sera vraisemblablement plaidée au palais de justice, lundi.

L'ordonnance originale interdite aux employés de bureau et aux employés manuels en conflit avec leur employeur d'user de tout moyen de pression contraire à la loi. Il leur est plus spécifiquement interdit d'entrer sur les terrains et dans les immeubles de la ville, d'y dresser des lignes de piquetage, d'y obstruer les rues et voies d'accès, ainsi que d'y causer du ralentissement de travail.

Le différend qui oppose depuis plusieurs mois la Ville de Rimouski à ses employés affiliés à la CSN porte plus spécialement sur le statut d'emploi et sur le principe d'ancienneté.

Le conflit implique, du côté des employés de bureau, une quarantaine d'employés permanents et une quinzaine de surnuméraires. Du côté des travailleurs manuels, une cinquantaine ont un statut d'employés permanents et une soixantaine ont celui de surnuméraires.

La bataille syndicale se fait principalement sur la définition du statut des surnuméraires et leur rappel par ancienneté, ainsi que sur la précision d'un plancher d'emploi fixe pour les employés bénéficiant d'un statut permanent.

Un dossier qui met Bellechasse en valeur

SAINT-LAZARE — La vaste circonscription provinciale de Bellechasse, dont les 29 localités s'étendent de la rive droite du Saint-Laurent jusqu'à la frontière canado-américaine, est maintenant dotée d'un outil indispensable pour développer le sentiment d'appartenance et la fierté de ses citoyens.

par GILLES PÉPIN
LE SOLEIL

Il s'agit d'un document à caractère économique qui pourra accroître le dynamisme dans le développement de la région, ont commenté, hier, une vingtaine de maires, ainsi que les préfets des MRC de Bellechasse et des Etchemins, Mme Jeannine M. Garant et M. Paul Binet, à l'occasion du lancement de cette publication produite par le journal hebdomadaire *La Voix du Sud*.

Ce document, d'une qualité exceptionnelle et de format tabloïd d'une centaine de pages, brosse un portrait de chacune des localités des deux municipa-

lités régionales. Quatre journalistes et autant de représentants publicitaires ont travaillé à sa préparation pendant plusieurs mois. La distribution a été faite gratuitement dans les 15,000 foyers du territoire. Il reste 3,000 exemplaires qui sont disponibles, au coût de trois dollars l'unité, dans des magasins ainsi qu'au siège social du journal, à Lac-Etchemin.

M. Charles Couture, éditeur, a révélé qu'un budget de \$50,000 a été nécessaire pour réaliser l'ouvrage. Plus de 500 commanditaires, dont les deux MRC, y ont contribué, de sorte que l'entreprise n'a pas été déficitaire.

Il existe encore des commerces aux Halles Quatre-Saisons

Bien que les Halles Quatre-Saisons de Charlesbourg connaissent des heures sombres, quelques commerces sont encore ouverts.

par MARCEL COLLARD
LE SOLEIL

Copropriétaires d'un salon de coiffure et d'esthétique, Mmes Denise Langlois, Hélène April et Pauline Côté craignent que les récents articles faisant état de la situation leur causent un préjudice, en laissant croire que les Halles Quatre-Saisons sont fermées. « Contrairement à d'autres commerces, nous avons chacune notre clientèle ordinaire et nous avons

l'intention de respecter notre bail de location.

« Nous payons notre loyer ainsi que les frais communs et les affaires vont bien », ont affirmé les trois femmes d'affaires.

Hier midi, dans les halles, c'était presque désert. Outre le salon de coiffure et d'esthétique, il reste notamment les Ateliers de conversation anglaise, la poissonnerie, la boucherie, la pâtisserie, une fleuriste, un magasin de produits naturels et deux boutiques de cadeaux.



Recherché pour vol

La police de Québec recherche cet individu soupçonné d'avoir commis trois vols dans des dépanneurs. Les commerces visités par l'homme armé d'un couteau sont la Maisonnée, sise au 2190, 1^{re} Avenue, la tabagie Jos Hunt, de la rue Saint-Jean, ainsi que l'Accommodation Bilodeau, de la 4^e Avenue. Tout renseignement pertinent peut être communiqué aux détectives Jacques Guillemette ou Jean-Guy Roberge, aux numéros 691-7310 ou 691-6001.

Mercure: pas de rapport avant juin sur la pollution du Saguenay

On ne saura pas avant le mois de juin ce qu'il advient de la concentration de mercure qui pollue les sédiments de la rivière Saguenay et du degré de contamination des crabes et des crevettes dont la pêche est actuellement prohibée.

Joint au téléphone, Gaston Lelièvre, du ministère fédéral des

Pêches et Océans, a dit que le rapport relatif à cette question qui devait être complété en décembre 1988 ne pourra pas être disponible avant le mois de juin 1989.

Selon le représentant de Pêches et Océans, la cueillette des échantillons qui devait être faite au cours de l'automne dernier n'a pu être réalisée comme prévu, de telle sorte qu'on s'est retrouvé sans données, en fin d'année, et dans l'impossibilité d'établir les comparaisons nécessaires avec celles qui avaient été recueillies lors de recherches antérieures.

Le processus de cueillette, a dit encore Gaston Lelièvre, a toutefois été amorcé puisque les intervenants qui pratiquent la pêche blanche (pêche sous la glace), ont été rencontrés et cueilleront les échantillons nécessaires au cours des mois de janvier et de février.

Pêches et Océans émettra même des permis spéciaux afin que la pêche aux crabes et aux crevettes puisse être pratiquée légalement et permettre aux chercheurs d'obtenir les échantillons nécessaires à la bonne marche de la recherche.

Club RICHÉLIEU-QUÉBEC
Déjeuner-causerie



Monsieur Jacques Desmeules, C.A., président de GATIQ, sera conférencier au déjeuner régulier des membres du Club Richelieu-Québec, le 9 janvier 1989, à 12 heures, au Château Frontenac.

Sujet de sa conférence:

Le défi d'une région

Réservations: Diane Lemelin

643-8610

Coût: 15\$

loto-québec

Résultats

Tirage du 89/01/04

649 Vous pouvez miser jusqu'à 20 h le mercredi et le samedi

GAGNANTS	LOTS
6/6	2 1 079 499.60\$
5/6 +	4 203 905.50\$
5/6	168 3 712.50\$
4/6	10 252 117.00\$
3/6	214 791 10.00\$

1 13 14 45 46 48

VENTES TOTALES: 15 434 858.00\$

PROCHAIN GROS LOT: 89 01 07

(APPROXIMATIF): 2 000 000.00\$

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

JAMAÏQUEBEC

La plus chaude des îles du Sud. La nôtre.

MONTEGO BAY

599\$*

Plus excitante que jamais. La baie des mille et un plaisirs. Visitez une plantation historique ou participez à l'un de nos tournois de golf. Du «fast food» aux cinq étoiles, la gastronomie est toujours à l'honneur. Sports et vent dans les voiles, vous ne serez pas prêt d'oublier vos vacances à Montego Bay.

Du 7 au 21 janvier 1989,

Jet Vacances vous offre une magnifique semaine au Upper Deck.

- Cuisinettes tout équipées.
 - Vue splendide sur la plage Walter Fletchers.
- Pour obtenir plus de détails, consultez votre agent de voyages.

*Taxes et service: 113\$. Taxe d'aéroport: 29\$.

Ce prix forfaitaire est assujéti à des changements sans préavis.

Plus excitante, plus fantastique,
plus accessible
que jamais.





CHAMPIGNONS
Blancs, frais, Ontario
87¢ chopine

RAISINS ROUGES




Variété "Empereur" **57¢** livre

CAROTTES



5 livres Produit du Québec **97¢** sac de 5 lb

CLÉMENTINES



Du Maroc **67¢** livre

ORANGES SUNKIST



Sans noyaux, grosseur # 138 **12 pour 97¢**

PAMPLEMOUSSES ROSES



Grosseur # 48, produit de Floride **5 pour 97¢**

ÉPINARDS



Produit des États-Unis **97¢** cello

CHOUX DE BRUXELLES



Produit des États-Unis **67¢** chopine

PATATES



10 livres Produit Ile d'Orléans ou Ile-du-Prince-Édouard **1.27\$** 10 lb

JAMBON CUIT



Laffeur ou Hygrade **2.87\$** livre

FROMAGE CHEDDAR



"Princesse" Blanc, jaune, marbre **2.97\$** livre

NOMBREUX AUTRES SPÉCIAUX EN MAGASIN

SPÉCIAUX EN VIGUEUR JUSQU'AU 7 JANVIER



FRAIS, FRAIS, FRAIS

NEUFCHÂTEL 2065, boul. Bastien 418-842-3084	CHARLESBOURG 1047, boul. du Jardin 418-627-0344	SAINTE-FOY 3440, rue de la Paroisse 418-657-7717
NEUFCHÂTEL 9210, boul. L'Ormeau 418-842-0909	LÉVELLÉ 51, rue Kennedy 418-835-5526	BEAUPORT 344, boul. Beaudry 418-661-7997



Le premier incendie d'importance à survenir depuis le début de la vague de froid n'a guère été spectaculaire, même si les pompiers ont eu un peu de peine à le maîtriser. Les sapeurs-pompiers ont effectué un sauvetage. L'homme se trouvant à la fenêtre du troisième étage a été incommodé par la fumée, mais n'a pas subi d'autres blessures.

Incendie, rue Saint-Joseph

Locataire sauvé des flammes in extremis

L'occupant d'un appartement de la rue Saint-Joseph a été sauvé in extremis par les pompiers de Québec, appelés pour combattre l'incendie qui a été découvert, vers 3 h, dans la nuit d'hier. L'homme, incommodé par la fumée, se tenait dans l'encadrement d'une fenêtre, toute retraite coupée par les flammes.

par MICHEL TRUCHON
LE SOLEIL

Les pompiers ont utilisé une échelle pour le faire descendre du troisième étage pendant que le reste de leurs confrères, répondant à deux alertes, s'installaient pour lutter contre le feu. Quelques minutes plus tôt, deux employés municipaux préposés au déneigement, qui avaient aperçu les flammes et donné l'alerte, avaient aidé les policiers à faire sortir un autre locataire de l'étage d'en bas et les occupants des maisons attenantes.

Les membres du service de protection contre l'incendie ont

mis environ une heure et demie pour se rendre maîtres de la situation. À leur arrivée, les flammes faisaient rage à la grandeur du troisième étage, mais ils se sont vite aperçu que le feu courait également dans le plancher, ce qui a compliqué leur tâche.

Il semble d'ailleurs que ce soit à ce niveau que les flammes aient pris naissance, vraisemblablement à la suite du bris d'un fil électrique, dans la maison du 38, de la rue Saint-Joseph est, entre le boulevard Langelier et la rue Saint-Anselme. Les dégâts pourraient atteindre les \$75,000.

C'est le premier incendie majeur signalé depuis le début de la vague de froid.

La gratuité fait accroître la demande

Des bureaux de poste manquent de casiers

LÉVIS — La gratuité qui a été instaurée en début de semaine pour l'utilisation des casiers dans les bureaux de poste suscite déjà un accroissement de la demande dans des localités où il n'existe pas de super-boîtes ni de service de livraison du courrier à domicile. Un nouveau problème a surgi à la Société canadienne des postes.

par GILLES PEPIN
LE SOLEIL

Il manque déjà d'espace pour ajouter des casiers dans certains bureaux de poste de banlieue. À Sait-Rédempteur, sur la rive-sud de Québec, par exemple, il y a déjà 300 utilisateurs de la poste restante. Un îlot vient d'être ajouté en plein milieu de la petite salle des casiers, mais ce sera très insuffisant, a admis au SOLEIL, hier, la directrice par intérim, Mme Nicole Gosselin.

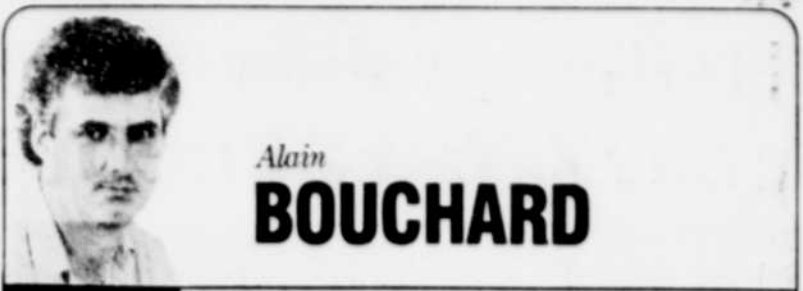
À Saint-Étienne, une localité voisine qui connaît aussi une croissance accélérée depuis quelques années, le maître de poste a admis qu'il existait là aussi une bonne liste d'attente. « Si nous avions 100 casiers de plus, ils seraient rapidement utilisés », a dit notre interlocuteur.

S'accommoder de la poste restante, c'est peut-être acceptable temporairement pour un usager de type résidentiel, mais pour un commerce ou autre maison d'affaires, c'est un problème.

M. Louis Cartier, par exemple, qui a acheté une maison au centre-ville de Saint-Rédempteur et qui prévoit y implanter une petite entreprise de production théâtrale, à la fin de janvier, n'a pas trouvé drôle l'offre d'être inscrit sur une liste d'attente.

« Mais serions-nous en Pologne ou en Hongrie, pour être obligés de faire la file à la poste?... » a commenté Louis Cartier, en référant le problème au bureau du député Gabriel Fontaine. À cet endroit, la réponse n'a pas été plus encourageante.

À la Société canadienne des postes, à Québec, Mme Christine Fiset a déclaré au SOLEIL que le cas de Saint-Rédempteur faisait déjà l'objet d'une étude particulière. Elle sait que la Ville fait un sondage auprès de ses citoyens, actuellement, pour savoir si ceux-ci seraient favorables à l'installation de super-boîtes en bordure des rues. Le maire Claude Boiteau admet qu'il veut aussi plus d'information avant de se prononcer pour une telle solution.



Humeur

« Frisquet. Très frisquet actuellement dans les plaines anglo-saxonnes du cabinet Bourassa. Et le plus gelé des trois ministres démissionnaires est certainement Richard French, obligé de hair son propre nom. Il a heureusement le caractère cochon qu'exige la circonstance. »

« Ça, c'est la météo. Un autre extrait, cette fois du texte de Jacques Cimon, sur la crise au DEVOIR, dans le prisme de la loi 101. Rappelons en gros que le directeur du quotidien, Benoît Lauzière, a pris parti, en éditorial, contre le recours à la clause dérogatoire pour le maintien d'une partie de la loi 101, au lendemain du fameux jugement de la Cour suprême. »

« Lauzière a défendu une position située à cent kilomètres à droite de celle d'un Robert Bourassa pourtant déchiré entre ses propres convictions, celles de ses députés francophones et celles de ses députés anglophones. En somme, Lauzière s'est à peu près aligné sur la pensée d'Alliance Québec et de Gary Filmon. Évidemment, il en a bien le droit. Comme il a le droit d'être con au cube. Mais le problème, c'est que cette andouille met actuellement en danger la survie même de l'institution essentielle qu'est LE DEVOIR. »

« La situation ridicule dans laquelle Lauzière a mis son journal est la suivante : alors que la gazette d'Henri Bourassa, traditionnellement nationaliste, fait le combat des bébes gâtés d'Alliance-Québec, la très économique et pancanadienne PRESSE de Roger-Dieu et de Power Corporation prend la défense de Baptiste et de sa langue! Le résultat a été fulgurant : les lecteurs du DEVOIR ont pris les journalistes de vitesse (ceux-ci ont dû respecter les étapes normales de convocation et de tenue d'une assemblée générale) et se sont mis à se désabonner en masse. »

Je ne juge pas. Je vous laisse le faire. Je voulais juste vous signaler la naissance d'un nouveau journal, au Québec, dont sont tirés ces extraits. Ils le sont précisément du troisième numéro. Ce qui prouve que je suis même un peu en retard pour vous parler de naissance.

Il se nomme L'HUMEUR. Et se présente comme la gazette satirique bimensuelle. Bimensuelle : donc, deux fois par mois. Troisième numéro : donc, au moins un mois d'existence.

Pour employer le mot de son journaliste F. Saad, plus humoristique qu'humoristique. En fait, exactement satirique, comme il le dit dans son logo. L'humour vise à faire rire; la satire, pas nécessairement. Et personnellement, il m'arrive plus souvent de préférer la seconde. Comme j'ai de loin préféré la Liquidation de Rock et Belles Oreilles à la deuxième demi-heure du Bye Bye de Radio-Canada, si vous voulez le savoir. Si je vous parle seulement de la deuxième demi-heure, c'est que pour écouter la Liquidation, le soir du 24 décembre, il fallait nécessairement manquer la première demi-heure de Bye Bye.

L'humour anesthésique...

L'humour peut être méchant, oui. Mais il peut être aussi très gentil, très moutonne, pourvu qu'il fasse rire, sa vocation première.

L'humour peut aussi être anesthésique. Récupérateur. Dans le sens qu'il va rendre un scandale ou une aberration tout à fait acceptable. On en rit? C'est digéré. Exemple : on appelle Marcel Aubut Marcel Imbu et le moton est passé, le mal est engourdi. Remarquez que ce peut être satirique aussi et vous avez parfaitement le droit de me planter, si vous me trouvez un peu mèle.

La satire, elle, n'a pas à être drôle. Elle veut surtout et carrément dénoncer. Exemple : le sketch de Rock et Belles Oreilles sur les Anglais au camp de concentration francophone. La satire est un genre engagé, tandis que l'humour n'a pas à l'être, même s'il peut aussi l'être. Et ça peut vous étonner, mais je trouve Rock et Belles Oreilles parfois très engagés, alors que Dominique Michel, Yves Jacques & cie seraient surtout engagés dans... le « rigolisme », disons.

Mais ce n'est pas tellement pour ça que je vous parle de L'Humeur. C'est parce que c'est un nouveau journal et que la naissance d'un nouveau journal, moi, ça m'émeut à tout coup. Vous allez me dire : oui, mais il y a des fois qu'on met pas mal de conneries dans certains journaux et que certains journaux, effectivement, seraient mieux de ne pas vivre. Ça, c'est une question de jugement. Et pour qu'il y ait jugement, il faut pouvoir comparer et pour pouvoir comparer, il faut au moins deux journaux. S'il y en a cinq, 10, c'est encore mieux. À condition qu'ils ne soient pas tous pareils, d'accord. Et L'Humeur n'est pas très pareil au Journal de Montréal, ni à LA PRESSE ni au SOLEIL.

J'aime les journaux — particulièrement les journaux grand format; j'étais comme ça avant d'écrire dans LE SOLEIL, mais vous n'êtes évidemment pas obligés de me croire. J'aime leur papier. J'aime les toucher. J'aime les lire. J'aime les avoir autour de moi. Quand j'en vois une pile dans une maison, ça me rassure.

Je vous laisse vous faire votre opinion sur L'HUMEUR.

Mais moi, je lui souhaite très longue vie!

Et en terminant, un extrait de l'entretien d'Albert Brie avec Ted Flageole :

« À quoi servent les idées? À en changer. Le rationnel tue l'instinct. Par exemple, les animaux savants sont des hommes à qui on a injecté le poison du savoir, pour le guérir de son symptôme du bonheur. En passant, je me flatte d'avoir exercé tous les métiers dont les femmes ne veulent pas : garçon boucher, garçon d'ascenseur, placeur de cinéma, plongeur, enfin, barman. C'est dans cet emploi que je suis devenu artiste. C'est l'endroit de prédilection des artistes hurluberlus et des alcooliques. En adoptant le contrepied de ces fruits secs, je suis devenu l'artiste que vous savez. »

Le séisme de dimanche avait Godbout comme épicerie

Le tremblement de terre qui a eu lieu à 12 h 53, le premier de l'an, avait comme épicerie la ville de Godbout, sur la Côte-Nord. Sa magnitude était de 4 à l'échelle de Richter.

Godbout, environ 600 personnes, est un village installé sur une baie avec une vue exceptionnelle. Outre une plage magnifique, on y trouve un musée amérindien et inuit et le service de traversier pour Matane. En 1986, un séisme de 4.2 a eu lieu dans cette région le 9 novembre.

NOUVEAU! À DÉCOUVRIR!

LE SEUL BUFFET RUE SAINT-JEAN

Buffet gastronomique asiatique tous les midis **5.45\$** à volonté

Table d'hôte tous les soirs à partir de **10.50\$**

Réservations pour groupe

DE 4 À 7 on double votre plaisir...

269, St-Jean, Québec tél. 523-5651



À condition qu'il ait lieu rapidement

Parizeau accepte l'idée d'un sommet sur la langue



Le président du Parti québécois, M. Jacques Parizeau s'est adressé à la presse parlementaire, hier, dans le but d'exprimer son point de vue sur la question linguistique au Québec.

Le président du Parti québécois, M. Jacques Parizeau, accepte l'idée relancée par le premier ministre Robert Bourassa, le 23 décembre, d'un sommet sur la langue, à condition que ce sommet ait lieu « rapidement », suivant toutes les garanties d'un débat équitable et avant qu'il sollicite un autre mandat d'un électoral qui a le droit de savoir où logent vraiment les libéraux sur le plan linguistique.

par JACQUES DUMAIS
LE SOLEIL

S'adressant à la presse parlementaire, hier, M. Parizeau a également accepté le défi indirectement lancé par M. Bourassa, au moyen de sa loi 178 sur l'affichage commercial, de faire cette élection « sur l'aptitude du Québec à protéger sa langue et sa culture grâce au démantèlement de la loi 101 ».

Mais il lui apparaît essentiel avant tout que le débat linguistique reprenne d'une manière ou d'une autre au parlement, là où M. Bourassa l'a brusquement interrompu peu avant Noël, quand il orchestra ce « recul » de la loi 101 après trois jours de discussions et alors que certains amendements apportés à la loi 178 n'avaient été

dévoilés que moins de 24 heures avant l'imposition de la guillotine.

Le chef du PQ estime que pour ne pas avoir compris que la loi 101 doit être maintenue, le premier ministre est aujourd'hui « le seul responsable du climat malsain que nous sommes tous capables de remarquer, notamment à Montréal ». A l'instar du chef de l'opposition péquiste, M. Guy Chevrette, M. Parizeau n'admet pas que le chef du gouvernement et ses principaux ministres soient absents ou silencieux pendant que la grogne socio-linguistique s'installe au Québec.

Et compte tenu de la montée aux barricades des porte-parole du Canada-anglais, le chef du PQ conseille à M. Bourassa de savoir exiger et obtenir de ses homologues provinciaux cette double as-

surance que la clause « nonobstant » soit maintenue et que la notion de société distincte soit définie de telle sorte qu'elle offre au Québec une garantie véritable.

Le sommet de l'incertitude

Pour M. Parizeau, ce sommet sur la langue est actuellement une idée « saine et utile » pour permettre aux parlementaires et leaders d'opinion de s'exprimer dans l'ordre. Elle doit devenir « projet » pour peu que M. Bourassa ne le transforme pas en « mesure dilatoire » dans un contexte postélectoral.

M. Parizeau croit que le premier ministre a bousculé tout le monde avec sa loi 178. Et il en veut pour preuves les déchirements hiérarchiques et éditoriaux que le trop court débat parlementaire a provoqués tant au Devoir qu'au SOLEIL.

Plusieurs groupes de pression avaient suggéré la tenue d'un tel sommet à M. Bourassa. Celui-ci s'en était attribué la paternité le jour même de la publication par LE SOLEIL d'un sondage nettement défavorable à sa solution linguistique. Le premier ministre avait alors dit préférer la formule du sommet à celle d'une commis-

sion parlementaire qui, selon lui, eut été trop partisane dans un contexte préélectoral.

Pour le président du PQ, ces trois jours de débats d'avant Noël à l'Assemblée nationale autour de la loi 178 tranchaient de façon arbitraire avec les forums linguistiques du passé. En 1977, rappelle-t-il, la loi 101 avait été adoptée après plusieurs mois de débats, tout comme en 1983, lorsque le gouvernement péquiste y apporta certains amendements majeurs.

Son collègue Chevrette, pour sa part, croit que le gouvernement et l'opposition peuvent s'entendre facilement sur les règles du jeu et une liste de participants en vue d'un sommet important. Il ne faudrait toutefois pas le limiter à la langue d'affichage, tous les volets de la Charte de la langue française devant, à son avis, être à l'ordre du jour.

Et M. Chevrette cite le même modèle que M. Bourassa avait retenu, le 23 décembre, à savoir ce mini-sommet sur le libre-échange organisé au Salon rouge, en 1987, où pendant quelques jours parlementaires, syndicalistes et patrons avaient dialogué dans un climat très serein.

Le climat social force Bourassa à rentrer

MONTRÉAL (D'après PC) — Les retombées de l'incendie des locaux d'Alliance Québec prennent de plus en plus l'allure d'un état de crise : le premier ministre Robert Bourassa a décidé d'écourter ses vacances en Floride pour rentrer au Québec et la Commission de sécurité publique de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) tient ce matin une réunion d'urgence.

Le quotidien montréalais Le Devoir rapporte que le premier ministre a finalement jugé que la détérioration du climat social ne lui laissait d'autre choix que de couper court à son bref séjour à Miami. Alors qu'il prévoyait initialement rentrer seulement lundi matin à Québec, il sera de retour dès samedi à Montréal.

À son arrivée, précise Le Devoir, M. Bourassa fera le point sur la situation avec ses conseillers politiques et c'est seulement après qu'il décidera du moment et de la

forme de sa première intervention publique dans le dossier. En principe, il doit participer dimanche matin à une émission radiophonique au poste CJMS de Montréal, qui lui permet depuis des mois de diffuser son message hebdomadaire à la nation. Un porte-parole de son bureau a toutefois indiqué, hier, au Devoir que M. Bourassa choisira peut-être d'attendre son retour au bunker de la cité parlementaire, lundi matin, pour y émettre une déclaration ou donner une conférence de presse.

Léon Dion : la loi 178 est acceptable, mais d'application aléatoire

La loi 178 qui modifie la Charte de la langue française (loi 101) au chapitre de l'affichage est « acceptable mais d'application aléatoire ». Voilà ce qu'affirme le politologue Léon Dion dans une analyse qu'il a fait parvenir, hier, à la presse du Québec.

par LISE LACHANCE
LE SOLEIL

« Malgré certaines réserves sévères, j'estime que la loi 178 pourra respecter les droits fondamentaux du français au Québec », soutient l'observateur bien connu de la scène politique québécoise.

La voie dans laquelle le gouvernement doit s'engager paraît claire à M. Dion, qui précise ainsi les éléments nécessaires à cette action :

— Agir rapidement au sujet de la réglementation à l'intérieur des établissements afin de dissiper l'insécurité dans laquelle se trouvent les francophones. Surseoir à l'application de ces règlements après les prochaines élections, « ce serait une dérobade indigne du premier ministre ».

— Éviter la tenue d'un « sommet », qui deviendrait une vraie tour de Babel.

— Ne pas troquer la clause *nonobstant* pour la notion de *société distincte* contenue dans l'accord éventuel de Lac-Meech puisque la première est précise alors que le sens de la seconde dépend d'une interprétation ultérieure des tribunaux.

— N'accepter aucune modification à l'accord de Lac-Meech afin d'atténuer la colère de certaines provinces à la suite du recours par le Québec de la clause *nonobstant*.

Improvisation

La loi 178, on le sait, limite l'usage de l'anglais à l'affichage situé à l'intérieur des commerces. Or, note Léon Dion, le gouvernement a versé dans l'improvisation et prête à la critique en ne précisant pas quel sens exact donner aux termes « localisation » et « nombre ». Cela a suscité parmi

la population « un climat d'incertitude qui a réveillé l'insécurité toujours latente chez les francophones et en a braqué plusieurs contre l'ensemble de la loi ».

Cela étant dit, M. Dion estime que la « légère tolérance » de l'anglais à l'intérieur des grands espaces commerciaux, surtout à Montréal, est devenue nécessaire en raison de l'évolution structurelle de l'économie québécoise depuis dix ans. Avec l'avènement du libre-échange, on n'a plus affaire uniquement aux Québécois ou même aux Canadiens anglophones, mais à 240 millions de parlants anglais formant bloc sur tout le continent. Sans compter la clientèle croissante du Sud-Est asiatique pour qui l'anglais est généralement la langue seconde.

Si la prudence s'impose pour affronter les menaces qui pèsent sur le français, c'est en redoublant de confiance en nous-mêmes et non en refermant par la force un cordon protecteur français que nous permettrons aux Québécois d'exprimer dans leur langue les réalités de ce monde nouveau, déclare l'universitaire.

La majorité silencieuse

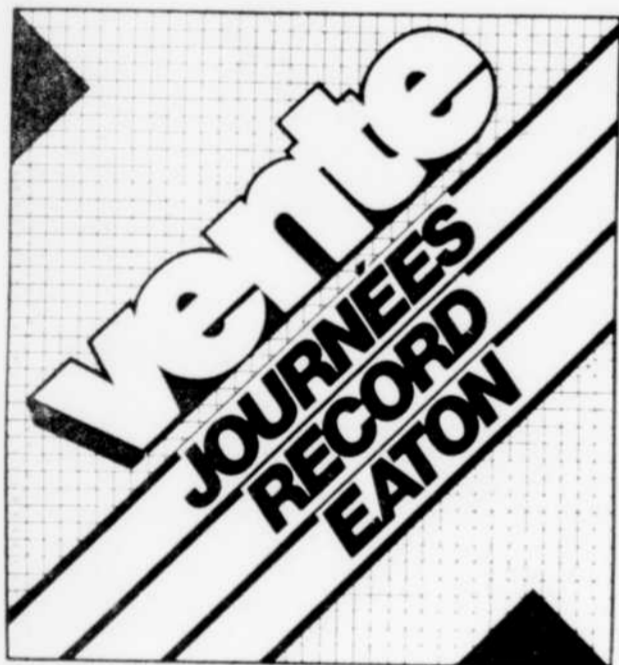
Selon Léon Dion, le gouvernement ne pouvait, avec la loi 178, donner satisfaction aux anglophones. « On devait savoir à l'avance qu'ils ne se satisferaient de rien de moins qu'une totale soumission au jugement de la Cour suprême », dit-il.

De toute façon, croit le spécialiste, aucun compromis linguistique n'est susceptible de satisfaire à la fois Alliance Québec et la Société Saint-Jean-Baptiste. De sorte que nous nous trouvons devant deux positions radicales et opposées, tenues par des minorités actives mobilisées à leur profit « leur » fraction de la « majorité silencieuse ».

27% à 31% de rabais!

Voilages

sur mesure "Voile de Bal"



Prix courants Eaton 24.68 à 32.86

16⁹⁹ à 23⁹⁹ le pied plissé

(Triple ampleur. Tissu et main-d'oeuvre compris)
Les tentures sur mesure "Voile de Bal" habilleront élégamment vos fenêtres! Polyester légèrement texture, tissé au Canada et facile à entretenir. Merveilleusement léger et offert dans une palette de fraîches teintes décoratives. L'allure que vous cherchez et un rabais que vous apprécierez... maintenant chez Eaton.

Notez ces caractéristiques:

- Souplesse et durabilité
- Résistance à la décoloration et au rétrécissement
- Plissé sur mesure
- Ourlet généreux
- Coins lestés
- Plus, "Ultrafold" Eaton donnant un aspect impeccable
- Tissu et main-d'oeuvre compris (pose en sus)

Vendus à ou par tous les magasins Eaton. Rayon 367.

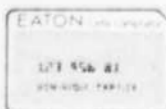
Le Service d'achats à domicile Eaton

Téléphonez au Service d'achats à domicile Eaton. Nous vous enverrons un de nos représentants qui vous montrera des échantillons, vous conseillera et établira un devis sur place, sans frais ni obligations de votre part.
Région de Québec: 653-9331 poste 306



EATON

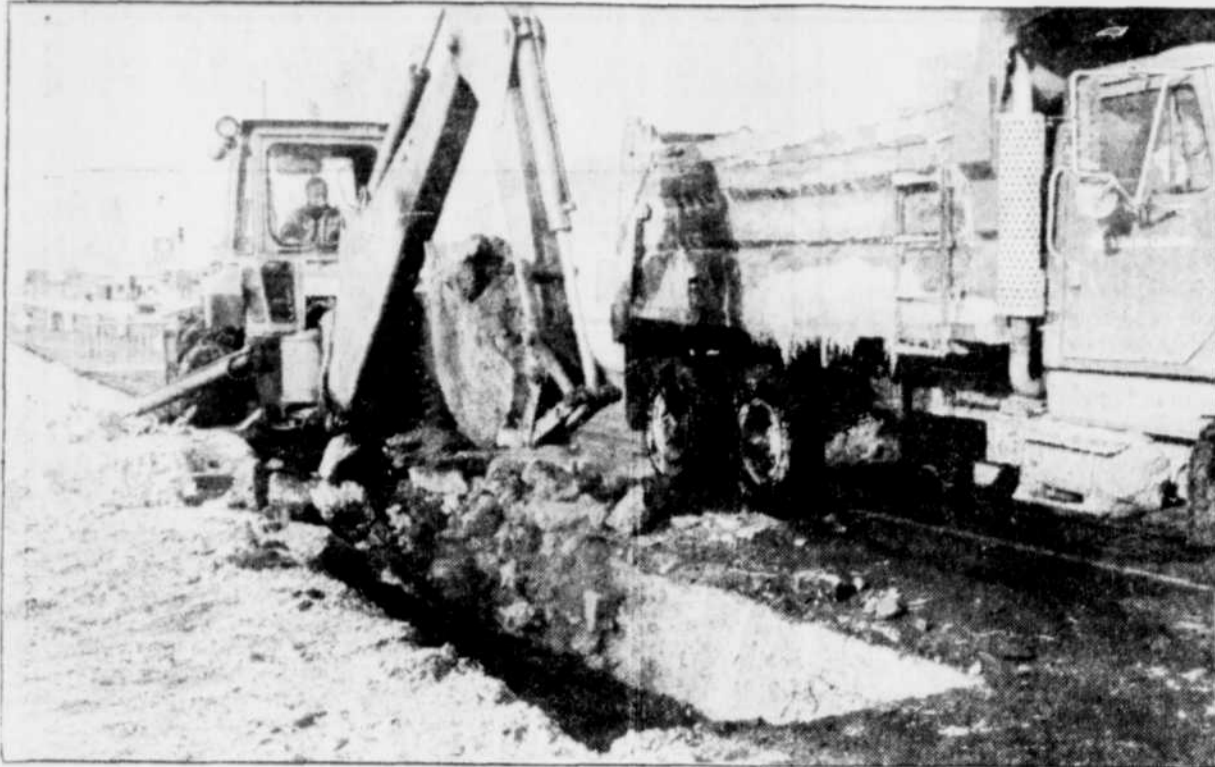
Nous sommes... le grand magasin du Canada



Credit accepté avec la carte Eaton



Visa, American Express, MasterCard



Après plusieurs heures de recherches, les employés de la ville ont localisé la fuite, dans la rue l'Espérance, en bordure du boulevard Saint-Joseph à Charlesbourg-Ouest. Il leur a fallu toute la journée pour réparer la fuite.

Charlesbourg-Ouest: une autre fuite d'eau cause d'importants dégâts

Une nouvelle fuite d'eau, la deuxième cette semaine, est survenue hier matin sur le boulevard Saint-Joseph à Charlesbourg-Ouest. Cette fois, la fuite a été plus longue à être réparée et les dégâts, quoique moins spectaculaires que mardi matin, ont été tout aussi importants.

par MICHEL TRUCHON
LE SOLEIL

L'eau venant d'un tuyau de 15 cm s'étant apparemment brisé sous l'effet du froid, a dévalé la rue l'Espérance pour envahir quelques sous-sols, un garage, et entourer une maison et une grange.

Des équipes du service d'aqueduc de la ville de Québec ont passé une partie de la matinée pour trouver l'endroit exact d'où l'eau s'échappait et le reste de la journée pour effectuer la répara-

tion. Plusieurs dizaines de maisons ont été privées d'eau pendant ce temps.

Si certains parlent du froid comme cause de l'accident, d'autres n'hésitent pas à l'attribuer au tremblement de terre du 25 novembre dernier qui aurait déplacé des conduites qui seraient devenues plus faibles.

Il ne se passe pas un hiver sans qu'une conduite du réseau d'aqueduc de la ville de Québec cède, lors des périodes de grand froid. Généralement, toutefois, les dé-

gâts sont limités par le fait que l'eau gagne la grille d'égout la plus proche.

Dans le cas de Charlesbourg-Ouest, la situation est différente parce que le terrain est en pente et que dans les deux cas, l'eau a touché des propriétés avant de se perdre dans la nature.

Mardi matin, une quinzaine de voitures avaient été sérieusement endommagées et un garage souterrain avait été inondé.

Dans les deux cas, les propriétaires des immeubles ou des véhicules touchés peuvent faire une réclamation à la ville de Québec. Ils ont 30 jours pour s'exécuter, mais doivent tout d'abord signaler leurs dégâts à leur compagnie d'assurances.

LE SAMEDI 7 JANVIER

JOUR DES
AUBAINES-MYSTÈRE
10%-15%-20% ou 25% DE RABAIS

AUBAINES-MYSTÈRE
ET SOLDES DE JANVIER
... UNE COMBINAISON
GAGNANTE!



Si vous n'avez pas reçu votre carte "Aubaines-Mystère" par la poste, procurez-vous en une à n'importe quel magasin La Baie.

Vous pourrez dès lors économiser sur presque toute la marchandise en magasin! (Voir exceptions plus loin).

Vous êtes assuré de profiter d'un rabais de 10%... et peut-être même de 25% sur presque tout en magasin. Le pourcentage de votre rabais vous sera dévoilé dès qu'un membre de notre personnel de vente aura gratté le sceau de votre carte.

Votre rabais est applicable à tout achat de marchandise à prix ordinaire, prix de solde ou prix de liquidation.

Vous pouvez utiliser vos cartes La Baie, Visa, Master Card, American Express ou Simpson, ou encore, payer comptant!

Exceptions: Tabacs, restaurants, produits de beauté et fragrances, commandes spéciales fourrures, Boutique Cruz, sacs à main Bree, articles Polo, gros électroménagers, fours à micro-ondes, chaînes stéréo, magnétoscopes, téléviseurs, aspirateurs et accessoires, humidificateurs, radios, radios portatifs, baladeurs, accessoires vidéo, accessoires audio, téléphones, répondeurs téléphoniques, caméras vidéo, radios réveil, lecteurs de disques laser, convertisseurs, chèques-cadeaux ainsi que la plupart des services à la clientèle: salons de coiffure, First Lady, studio de photo, réparation de montres et autres, Sick, Service de nettoyage à domicile, Voyages American Express, Entreposage des fourrures, la Billetterie, le Fleuriste et l'emballage cadeau.

Note: Les rayons sous licence et services peuvent varier selon les magasins. Une liste complète des exceptions sera affichée dans le magasin La Baie de votre localité.

Les employés de la compagnie de la Baie d'Hudson (actifs et retraités), de ses succursales et filiales ainsi que les membres de leurs familles immédiates ne sont pas admissibles à l'offre de rabais de 15% à 25%.

Les rabais sont répartis comme suit:

Vous avez 1 chance sur 100 d'obtenir un rabais de 25%
Vous avez 3 chances sur 100 d'obtenir un rabais de 20%
Vous avez 4 chances sur 100 d'obtenir un rabais de 15%
Vous avez 92 chances sur 100 d'obtenir un rabais de 10%

Satisfaction garantie. On peut s'y fier!



Offres spéciales de La Chaumaine pour la journée des Aubaines-Mystère
Assiette chinoise. Au choix, boeuf et brocoli ou ailes de poulet aigres-douces. 3,49

De 14 h à 17 h:
Tartelette à la mandarine et au café. 99¢
Restaurant La Chaumaine, dans certains de nos magasins seulement.

